

**8<sup>ème</sup> journée de droit  
successoral**

**20 janvier**

**2022**

## En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral. Cette année, en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau droit successoral, la journée sera en grande partie consacrée aux thèmes principaux de la révision.

## Direction de la journée

Professeurs **Maryse Pradervand-Kernen**, **Antoine Eigenmann** et **Michel Mooser**

## Intervenant-e-s

**Anne-Sylvie Dupont**, Professeure aux Universités de Genève et de Neuchâtel

**Antoine Eigenmann**, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

**Michel Mooser**, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, notaire, Bulle  
**Cyrille Piguet**, Dr en droit, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

**Denis Piotet**, Professeur à l'Université de Lausanne

**Maryse Pradervand-Kernen**, Professeure à l'Université de Fribourg

**David Regamey**, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

## Public concerné

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocats, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions, organisée par les Facultés de droit de Lausanne, Fribourg et Neuchâtel. Une attestation de participation sera remise sur demande.

## Programme

### Jeudi 20 janvier 2022

Dès 09.00	<b>Accueil avec café et croissants</b>
09.30-09.35	<b>Ouverture de la journée</b> Maryse Pradervand-Kernen
09.35-10.05	<b>Les grandes lignes de la révision (nouvelles réserves, conditions de l'action en réduction, cas particuliers et droit transitoire)</b> Antoine Eigenmann
10.10-10.45	<b>Divorce, régime matrimonial et nouveau droit successoral</b> Maryse Pradervand-Kernen
10.50-11.20	<b>Pause-café, croissants</b>
11.25-12.00	<b>L'ordre des réductions dans le nouveau droit successoral</b> Denis Piotet
12.05-12.35	<b>La prévoyance individuelle liée dans le nouveau droit successoral</b> Anne-Sylvie Dupont
12.40-13.30	<b>Repas</b>
13.35-14.10	<b>Le testament conjonctif</b> Michel Mooser
14.15-14.50	<b>L'action en partage</b> Cyrille Piguet
14.55-15.25	<b>Revue de jurisprudence</b> David Regamey
15.30	<b>Clôture de la journée</b> Maryse Pradervand-Kernen
* 15.40	<b>Départ du bus pour la gare</b>

#### \* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg, départ à 9h10. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parquer à Pérolles sont limitées à 2h.

## **Date et lieu**

Jeudi 20 janvier 2022

Université de Fribourg, site de Pérolles 2, Auditoire Joseph Deiss

## **Frais d'inscription**

CHF 380.- y. c. les pauses, le lunch de midi et l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers

CHF 190.- pour les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires

## **Délai d'inscription**

16 décembre 2021

**Inscription en ligne > [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)**

## **Réserve COVID**

Afin de répondre aux règles sanitaires édictées par les autorités compétentes, l'accès à la manifestation est conditionné à la présentation du certificat covid et de la carte d'identité. Un contrôle sera effectué à l'entrée du bâtiment. Dans le cas où la situation sanitaire du moment empêcherait la tenue de la journée en présentiel ou ne l'autoriserait que pour un nombre limité de personnes, la journée sera diffusée en ligne.

## **Questions**

Les questions aux conférenciers peuvent être adressées avant le 15 novembre 2021 à [notaire@etude-mooser.ch](mailto:notaire@etude-mooser.ch).

## **Conditions d'annulation**

Les demandes d'annulation envoyées par écrit jusqu'au 30.11.2021 seront gratuites.

Du 01.12.2021 au 31.12.2021, la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs.

Du 01.01.2022 au 19.01.2022, la moitié du montant d'inscription sera facturée.

## **Inscriptions et organisation**

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél : +41 (0)26 300 73 39

E-mail : [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)